

**TRAVAUX ELECTRIQUES DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX :
ENTREPRISE PANA BORIE**

Le Maire de la commune de CUREMONTE,
Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,

Vu les rapports de vérifications électriques annuelles émis en 2026 par l'entreprise SOCOTEC sous contrat avec la commune pour cette prestation,

Considérant les travaux divers d'électricité nécessaires à la sécurité des bâtiments communaux Mairie/Agence Postale et Salle Polyvalente ;

Considérant le devis proposé par l'entreprise Pana Borie sise 130 Boucle de Labastende 46130 à TAURIAC d'un montant de 3 669.00€ HT soit 4 402.80€ TTC

D5/2026- DECISION

ARTICLE I : DECIDE d'accepter le devis proposé par l'entreprise Pana Borie sise 130 Boucle de Labastende 46130 à TAURIAC d'un montant de 3 669.00€ HT soit 4 402.80€ TTC pour des travaux divers de mise aux normes et sécurisation des bâtiments Mairie et Salle Polyvalente tes que listés ci-dessous :

Blocs de secours avec télécommande
Tableau électrique
Hublots avec ampoules LED
Interrupteurs différentiels

ARTICLE II : DECIDE de prévoir l'inscription du montant de 4 402.80€ TTC à l'article 615221 du budget 2026

ARTICLE III : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
- Entreprise PANA BORIE
- Au contrôle de légalité : Sous-préfecture

Fait à CUREMONTE, le 05/03/2026

Madame le Maire

Nelly GERMANE.

